BORDEREAU DES PIECES DU DOSSIER DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION 1 DU PLUI DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

PIECE 0 – CADRAGE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

0.a – Note de cadrage enquête publique
0.b – Arrêté n°2023-26 du 23 octobre 2023 prescrivant la procédure de modification 1 du Plan d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais
0.c – Arrêté n°2025-27 du 29 septembre 2025 prescrivant une enquête publique relative au projet de modification 1 du Plan d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais
0.d – Cahier des avis des communes et des Personnes Publiques Associées (y compris CDPENAF et Mission Régionale de l'Autorité Environnementale)
0.e – Avis MRAE du 08 avril 2025 et mémoire en réponse de la Communauté de communes déposé pour le recours gracieux MRAE
0.f – Réponses de la Communauté de communes aux avis des communes, PPA, CDPENAF, MRAE

PIECE 1 – RAPPORT DE PRESENTATION DE LA MODIFICATION 1 DU PLUI

LA PIECE 2 (PADD) DU DOSSIER DE PLUI APPROUVE LE 20/03/2022 N'EST PAS MODIFIEE PAR LA MODIFICATION 1 DU PLUI. Elle n'est donc pas jointe au présent dossier d'enquête publique.

PIECE 3 – PLANS DE ZONAGES

Les plans ci-dessous remplacent les plans de zonages approuvés le 20 mars 2020.

3.0-Légende des plans
3.1–Briant – plan de zonage ensemble de la commune (1/7500°) et zoom centre bourg (1/2500°)
3.2–Fleury-la-Montagne – zonage ensemble de la commune (1/5000°) et partie sud (1/2500°)
3.3–Iguerande – plan de zonage ensemble de la commune (1/7500°) et partie nord (1/2500°)

3.4–Ligny-en-Brionnais – plan de zonage ensemble de la commune (1/7500°)
3.5–Mailly – plan de zonage ensemble de la commune (1/5000°)
3.6–Oyé – plan de zonage ensemble de la commune (1/7500°)
3.7–Saint Bonnet de Cray – plan de zonage ensemble de la commune (1/7500°)
3.8–Saint Christophe en Brionnais – plan de zonage ensemble de la commune (1/5000°)
3.9–Saint Didier en Brionnais – plan de zonage ensemble de la commune (1/7500°)
3.10–Saint Julien de Jonzy – plan de zonage ensemble de la commune (1/7500°)
3.11–Sainte Foy – plan de zonage ensemble de la commune (1/5000°)
3.12–Sarry – plan de zonage ensemble de la commune (1/5000°)
3.13–Semur-en-Brionnais – plan de zonage ensemble de la commune (1/7500°) et zoom centre bourg (1/2500°)
3.14–Varenne l'Arconce – plan de zonage ensemble de la commune (1/5000°)

PIECE 4 – ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Ces versions remplacent les cahiers OAP approuvés le 20 mars 2020.

4.a – OAP thématique « patrimoine »
4.b – OAP sectorielles

PIECE 5 – REGLEMENT

Ces versions remplacent le règlement approuvé le 20 mars 2020.

5.a – Règlement avec traçabilité
5.b – Règlement sans traçabilité

PIECE 6 – EMPLACEMENTS RESERVES

Cette version remplace le cahier des emplacements réservés approuvé le 20 mars 2020.

6 – Cahier des emplacements réservés

PIECE 7 – CHANGEMENTS DE DESTINATION

Note explicative sur les changements de destination

LA PIECE 8 DU DOSSIER DE PLUI APPROUVE LE 20/03/2022 N'EST PAS MODIFIEE PAR LA MODIFICATION 1 DU PLUI. Elle n'est donc pas jointe au présent dossier d'enquête publique.

LES ANNEXES 1 à 7 DU DOSSIER DE PLUI APPROUVE LE 20/03/2022 NE SONT PAS MODIFIEES PAR LA MODIFICATION 1 DU PLUI. Elles ne sont donc pas jointes au présent dossier d'enquête publique.

LES ANNEXES 8, 9, 10A et 10B DU DOSSIER DE PLUI APPROUVE LE 20/03/2022 SONT SUPPRIMEES. Ces pièces ou leurs principes sont repris dans la nouvelle version de l'OAP thématique PATRIMOINE (pièce 4.a du dossier de PLUI).